

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué en date du sept du mois de mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 9

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Monsieur Eric SINTES, Madame Sylvie DOUBLÉ, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Madame Virginie MARZIN donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Cécile GUILBERT absente

Madame Marie-Claire SACHET absente

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël BRETON

1) Approbation du Conseil municipal du 10 avril 2024

Adopté

2) Commissions communales

❖ Vivre ensemble

- Village d'avenir

Une présentation de la commune et une visite du Planty ont été réalisées. Les Maires de Thorigné-d'Anjou, Saint-Lambert-la-Potherie et Varennes-sur-Loire étaient présents.

Le Sous Prefet viendra le 20 juin à 14h30 pour rencontrer les élus.

- Associations

Une réunion avec les associations est programmée le 5 juin, ce sera l'occasion de présenter la commission ainsi que différents documents qui ont été préparés.

- Ecole

Prévisionnel pour l'année prochaine reçu : 82 élèves

- Convention Territoriale Globale (CTG)

Réunion programmée le 28 mai avec les autres communes (Feneu, Cantenay-Epinard, Soulaire et Bourg)

- Centre de loisirs de Feneu

Une rencontre a eu lieu le 19 février dernier avec la commune de Feneu concernant le comité de pilotage, le conventionnement et les modalités de répartition des frais. Le montant demandé par la commune de Feneu (8 000€) ne peut pas être supporté par la commune d'Ecuillé.

Les enfants d'Ecuillé représentent 157 jours de présence.

La commune de Feneu a pris une délibération indiquant que la commune d'Ecuillé avait refusé d'intégrer le conventionnement et a adressé un mail aux parents des enfants fréquentant le centre de loisir. Les tarifs pour les communes non conventionnées vont augmenter et une tarification en fonction du quotient familial mise en place.

La commission Vivre ensemble continue de suivre ce dossier et d'étudier ce qui peut être proposé.

- Journée citoyenne

Se déroulera le 25 mai

A ce jour, 17 adultes 7 enfants sont inscrits

Décision vendredi de son maintien ou non

❖ Transition écologique

- Rendez-vous

La commission s'est réunie le 14 mai.

Une randonnée est prévue le samedi 15 juin à 9h30 (13 km) pour repérer les lieux à voir sur la boucle sud (réalisation de photos et des description correspondantes). Le sentier sera ensuite répertorié sur le site d'Angers Loire Métropole.

Le 21 septembre une grande fête paysanne est organisée. La randonnée nocturne qui était planifiée à cette date est reportée au 12 octobre.

Prochain Repair café le 8 juin

- Semaine du 22 mai

Démontage du préau avec possibilité de récupérer des matériaux (pour un faible cout). Une adhésion à matière grise est nécessaire.

La Ressourcerie des biscottes arrive vendredi (jusqu'à samedi matin). Ils seront installés dans les locaux de la mairie.

Les bennes (papier, mobilier, D3E) arriveront jeudi matin et repartiront le lundi.

Les personnes qui peuvent se rendre disponibles jeudi après-midi sont attendues pour vider la salle du conseil (tri pour la Ressourcerie ou à mettre dans les bennes).

❖ **Aménagement du territoire et grands travaux**- **Modulaires**

Préfabriqué a été démonté

- **Domaine des Etres**

La voirie définitive est terminée, il reste la signalisation verticale (STOP) et horizontale.

Eclairage : la pose des candélabres sera faite en juin

- **Projet voirie**

Rencontre ce jour :

Angers Loire Métropole Direction Eau et Assainissement (DEA) et Direction Voirie
Communautaire et Espace Public (DVCEP) / SIEMML, SORELUM

Chemin du Portineau

- Intervention de la DEA à compter du 27 mai pour 3 semaines
- SIEMML interviendra ensuite en juillet

Centre bourg

- Interrogation sur l'enfouissement du cœur de bourg
- Réseaux d'eau : intervention en septembre de la DEA rue de l'Eglise
Intervention SIEMML rue de l'Eglise pour enfouissement, information des riverains réalisée
DVCEP assure la programmation et l'aménagement voirie dans la globalité. La maîtrise d'œuvre est confiée à PRAGMA.

- **Fauchage**

Intérieur du bourg à faire

- **Mairie**

L'analyse des offres est en cours par la maîtrise d'œuvre. Les offres nous permettent de rentrer dans le budget alloué à l'opération.

Architecte rencontré le 6 mai, les tarifs semblent cohérents vis-à-vis des autres consultations lancées.

Le lot 9 Revêtement de sols est infructueux, il serait adapté de le scinder en deux lots.

Une rencontre sera à organiser fin juin avec les attributaires.

3) Finances

Objet : Finances – Rénovation et extension de la mairie : Marchés de travaux - Autorisation de signature des contrats

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal les éléments suivants :

L'estimation globale pour l'ensemble des lots était de 1.440 200 € HT (soit 1 728 240 €TTC) au stade Avant-Projet Définitif (AVP).

Celle-ci était allotie ainsi :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Démolitions – Désamiantage
- Lot 3 : Gros Œuvre - ITE Enduit
- Lot 4 - Charpente - Bardage bois - Traitement des bois
- Lot 5 : Couverture zinc - Etanchéité - Bardage métallique
- Lot 6 : Menuiseries extérieures
- Lot 7 : Menuiseries intérieures
- Lot 8 : Cloisonnement - Doublages
- Lot 9 : Revêtements de sol
- Lot 10 : Plafonds suspendus
- Lot 11 : Peintures intérieures - Nettoyage final
- Lot 12 : CFO – CFA
- Lot 13 : Chauffage - Ventilation - Plomberie

L'analyse des offres est en cours par la maîtrise d'œuvre. Les offres nous permettent de rentrer dans le budget alloué à l'opération.

Il est proposé :

- Compte tenu de l'infructuosité du lot 9 - Revêtements de sol, de relancer la consultation pour ce lot en le scindant en deux :
 - 9A Parquet
 - 9B Revêtements de sols
- de poursuivre l'analyse et les échanges sur les autres lots

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2023-71 du 23 novembre 2023,

Le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- ✓ **IMPUTE** les dépenses au budget de l'exercice 2024 et suivants

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

4) Questions diverses

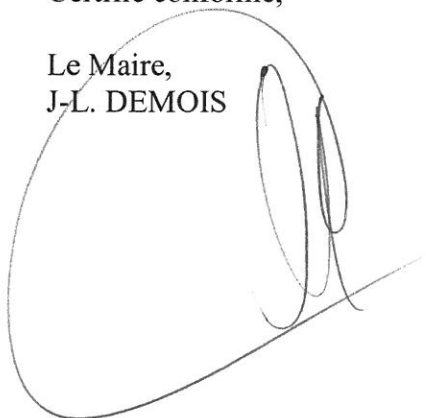
- ❖ Elections européennes
- ❖ Divers
- ❖ Tour de table

Date prochain conseil : 12 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Certifié conforme,

Le Maire,
J-L. DEMOIS

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de séance
Monsieur Mickaël BRETON

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a sharp point on the left side.

